



PROVINCE DE QUÉBEC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la
soussignée, directrice générale de la susdite municipalité,

QUE :

Le Conseil de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth, lors de la séance ordinaire s'étant tenue le 5 mars 2018, a adopté le règlement numéro 01-2018

« Régissant la location de la salle communautaire
Les Générations »

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau de la soussignée, celui-ci étant situé au 12 rue de l'Église, à Saint-Onésime-d'Ixworth et ce, pendant les heures normales d'ouverture du bureau.

Donné à Saint-Onésime-d'Ixworth, ce 6ème jour de mars 2018.

La directrice générale, secrétaire-trésorière


Maryse Lizotte
